

ÉLECTIONS TPE – 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

DANS LES PETITES ENTREPRISES DE L'ASF

#JE



VOTE



CGT





3 RAISONS DE VOTER CGT

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE!

Même s'il n'existe toujours pas d'instance représentative du personnel dans les entreprises de moins de 11 salarié-es, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte aussi :

- 1 Au niveau régional et pour les prud'hommes ;
- 2 Au niveau de la branche professionnelle et la convention collective ;
- 3 Au niveau interprofessionnel et national.

1

POUR SE DÉFENDRE AVEC UN SYNDICAT RECONNU

Pour l'efficacité. Première organisation représentative dans les très petites entreprises (ou TPE, moins de 11 salarié-es, les TPE), la CGT est aussi présente dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Pour la proximité. Les conseiller-es des salarié-es CGT sont disponibles via des permanences pour vous accompagner selon votre métier et votre situation. Voir la liste de nos unions locales sur cgt.fr, rubrique « La CGT près de chez vous ».

Pour la visibilité. Dans les batailles contre le report de l'âge de départ à la retraite, la CGT a toujours fait preuve de sa détermination à n'accepter aucun recul de nos droits. Dans le même temps, la CGT signe souvent des accords, à la seule condition qu'ils permettent de faire progresser la situation des salarié-es.

2

POUR MIEUX VIVRE DE SON TRAVAIL

Pour que tous les salaires soient indexés sur l'inflation, comme l'est le Smic. Nous pensons aussi qu'il faut augmenter le salaire minimum et reconnaître toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.

Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.

Pour les mêmes droits dans les petites que dans les grandes entreprises, que ce soit en matière de formation, d'accès à des activités sociales et culturelles, ou de départs anticipés à la retraite — notamment pour les métiers pénibles.

3

POUR TRAVAILLER MIEUX, MOINS ET AUTREMENT

Pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui passe forcément par une autre organisation du travail sans management autoritaire, par une réduction du temps de travail, des services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), et un retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Si nous sommes organisés avec la CGT, c'est parce qu'il faut se rassembler pour peser sur les choix qui nous concernent — à commencer par nos droits et nos conditions de travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professions techniques et intermédiaires et l'encadrement sont aussi organisés dans la CGT pour que les problématiques et besoins spécifiques de ces catégories soient entendues. L'Union générale des ingénieur-es, cadres et technicien-n(es) (ugictcgt.fr) revendique entre autres le droit au télétravail de manière encadrée, le droit à la déconnexion, le droit de refus et d'alternative dans les prises de décision, le respect du temps de travail et des qualifications.

VOIR CGT-TPE.FR



la cgt SALARIÉES
DES TPE

JE VOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024

SALARIÉ·ES, ALTERNANT·ES OU APRENTI·ES VOTEZ CGT ! FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !



Votre convention collective est Association française des sociétés financières (ASF) et votre activité est affacturage, caution financière, crédit à la consommation, crédit-bail immobilier, financement du logement, financement locatif de l'équipement des entreprises, prestataires de services d'investissement (PSI), sofergie, titrisation, autres services financiers.

LA CGT REVENDIQUE POUR LES SALARIÉ·ES DES TPE DE L'ASF DU POUVOIR D'ACHAT ET L'OBTENTION DE NOUVEAUX DROITS :

- l'augmentation des salaires et un salaire minimum de **2 000 euros brut (le Smic est de 1766,92 euros en 2024)** ;
- l'**augmentation** des rémunérations minima garanties **ASF de 10 % du Smic** pour répondre à l'urgence sociale ! ;
- l'**indexation** des minima de branches, qui devraient **augmenter dans la même proportion que le Smic** ;
- l'**égalité professionnelle** et salariale entre les femmes et les hommes ;
- la **reconnaissance des diplômes** dès l'embauche et le paiement de la qualification ;
- l'**âge de départ à 60 ans** pour toutes et tous à taux plein ;
- l'augmentation des pensions des retraité·es avec un niveau minimum de **2 000 euros brut** ;
- une **allocation d'autonomie** pour les étudiant·es et les jeunes en recherche d'un premier emploi ainsi qu'une augmentation des salaires pour les apprenti·es ;
- l'encadrement à la **baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance à 20 % du revenu des ménages ;
- l'**abaissement du taux de TVA à 5,5 %** sur les produits de première nécessité ;
- la **baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
- l'**arrêt des exonérations de cotisations sociales** et fiscales et le conditionnement des **aides publiques aux entreprises**.

VOTER CGT C'EST :

ÊTRE DÉFENDU·E dans la conquête de vos droit. Les résultats de cette élection permettent aux syndicats de désigner les conseiller·es prud'hommes, qui vous défendent en cas de conflit avec votre employeur·se.

ÊTRE CONSEILLÉ·E : des représentant·es des syndicats seront également désigné·es dans les CPRI, les commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui informent et conseillent les salarié·es sur leurs droits au travail.



**LE VOTE EST ANONYME, VOTRE ANONYMAT EST DONC GARANTI.
PERSONNE NE PEUT SAVOIR POUR QUI VOUS VOTEZ, QUE VOUS LE FASSIEZ SUR INTERNET OU PAR COURRIER.**

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

